



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
31 octobre 2000  
Français  
Original: anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

#### Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1310 (2000) du Conseil de sécurité, en date du 27 juillet 2000, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour une nouvelle période de six mois, soit jusqu'au 31 janvier 2001, et m'a prié de lui présenter un rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la résolution 425 (1978) et l'achèvement par la FINUL des tâches qui lui avaient été initialement confiées et de faire figurer dans ce rapport des recommandations sur les tâches qui pourraient être exécutées par l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST).

#### Maintien du cessez-le-feu

2. De fin juillet à début octobre, la situation dans la zone d'opérations de la FINUL a été généralement calme, exception faite de nombreuses violations mineures de la ligne de retrait, dite Ligne bleue. Ces violations étaient dues principalement à la construction par Israël de nouvelles positions militaires et de nouvelles barrières le long de la ligne; ces violations ont été corrigées dans chaque cas après l'intervention de la FINUL. Des violations mineures ont été enregistrées du côté libanais après que des bergers ou des bateaux de pêche, voire des véhicules dans certains cas, eurent traversé la ligne. Pendant plusieurs semaines, le Hezbollah a tenu une position de l'autre côté de la ligne à l'est de Kafr Shuba. Les effectifs qui y étaient postés ont déclaré qu'ils avaient reçu l'autorisation d'y rester mais qu'ils quitteraient cette position si le Gouverne-

ment leur en donnait l'ordre. La FINUL a soulevé cette question avec les autorités libanaises à plusieurs reprises, mais en vain. Le 7 octobre, le Hezbollah a quitté cette position lorsqu'il a lancé des attaques de l'autre côté de la Ligne bleue (voir ci-après).

3. Outre ces violations, des civils et des touristes libanais ont quotidiennement lancé des pierres, des bouteilles remplies d'huile chaude et d'autres objets de l'autre côté de la ligne en direction de soldats et de civils israéliens et en ont blessé certains. En plusieurs occasions, les soldats ont eu recours à des tirs de semonce et utilisé des balles en caoutchouc, faisant quelques blessés. La plupart de ces incidents ont eu lieu à la Porte de Fatima à l'ouest de Metulla. Des accrochages ont également été signalés sur le lieu d'une tombe située sur la colline de Cheikh Abbad (est de Hula), qui est à cheval sur la Ligne bleue et est considérée comme un lieu saint tant par les musulmans que par les juifs. En septembre, des civils libanais ont organisé plusieurs manifestations à l'est de Kafr Shuba et traversé la ligne dans certains cas. Rolf Knutsson, mon Représentant personnel, et le général de division Seth Obeng, commandant de la FINUL, ont prié à maintes reprises les autorités libanaises de prendre les mesures voulues pour mettre fin à ces incidents et violations.

4. Un grave incident a eu lieu le 7 octobre. Dans le climat de tension qui règne dans les territoires occupés et Israël, quelque 500 Palestiniens et sympathisants se sont approchés de la ligne au sud de Marwahin pour manifester contre Israël. Alors que les manifestants essayaient de traverser la barrière faisant office de frontière avec Israël, des soldats israéliens ont ouvert le feu, tuant trois personnes et blessant une vingtaine d'autres. Depuis, les autorités libanaises ont empêché

les Palestiniens de manifester à nouveau le long de la ligne.

5. Plus tard à la même date, une grave violation du cessez-le-feu avait été enregistrée lorsque le Hezbollah a lancé une attaque de l'autre côté de la Ligne bleue, à 3 kilomètres environ au sud de Shaba, et enlevé trois soldats israéliens. Quand ils se sont retirés, les attaquants étaient protégés par d'intenses tirs de mortier et de roquettes visant toutes les positions israéliennes dans la zone. Plus de 300 tirs ont été effectués en 45 minutes. Les forces israéliennes, qui n'ont pas riposté immédiatement, ont ensuite lancé des attaques aériennes et tiré sur quelques véhicules. À la suite de cet incident, l'armée de l'air israélienne a repris ses vols au-dessus du territoire libanais. Ces vols ont lieu presque tous les jours, généralement à haute altitude.

6. Le Hezbollah a déclaré que cette opération était prévue depuis quelque temps et avait pour but de faire des prisonniers afin d'obtenir la libération de 19 prisonniers libanais encore détenus par Israël. Le Secrétaire général, qui avait évoqué la question de ces prisonniers avec les autorités israéliennes, reste prêt à prêter son concours aux Gouvernements israélien et libanais en vue de résoudre cette question.

7. Le 20 octobre, dans ce qui semble être une initiative locale, trois Palestiniens ont franchi la Ligne bleue à l'est de Kafr Shuba et ont essayé d'enfoncer la barrière technique israélienne, qui se trouve à quelque distance de la ligne. Les forces israéliennes ont riposté par un feu nourri. L'un des trois Palestiniens a été tué; les autres ont réussi à s'échapper.

### **Rétablissement de l'autorité du Gouvernement**

8. Le 9 août, le Gouvernement libanais a déployé une force de sécurité conjointe de 1 000 personnes, composée de membres des forces de sécurité intérieures et de l'armée libanaise. La force a son quartier général à Marjayoun et Bint Jubayl et organise des patrouilles intensives, dressant parfois des barrages sur les routes. Les services de sécurité libanais ont établi une forte présence à Naqoura. et la police libanaise a repris ses opérations dans les principaux villages. Bien qu'elle soit à l'extérieur de la zone d'opération de la FINUL, il y a lieu de mentionner que l'armée libanaise s'est déployée à la mi-septembre dans la région de Jez-

zine, d'où les forces de facto s'étaient retirées en janvier dernier.

9. Actuellement, les administrateurs, la police, des membres des forces de sécurité et de l'armée opèrent dans l'ensemble de la région, et intensifient leur présence et leurs activités. Ils reprennent en main l'administration locale des villages et ont commencé à réintégrer les communications, l'infrastructure, les systèmes de santé et de protection sociale dans le reste du pays. À la fin du mois d'août, les habitants de la région anciennement contrôlée par Israël ont participé pour la première fois depuis 1972 à l'élection des membres du Parlement.

10. Néanmoins, près de la Ligne bleue, les autorités ont, en fait, abandonné le contrôle au Hezbollah. Ses membres opèrent en civil et ne sont généralement pas armés. Ils sont disciplinés et placés sous commandement et contrôle efficaces. Ils surveillent la Ligne bleue, maintiennent l'ordre et, dans quelques villages, fournissent des services sociaux, médicaux et éducatifs. À plusieurs reprises, des membres du Hezbollah ont limité la liberté de mouvement de la Force. Les incidents les plus graves se sont produits à la suite de l'opération menée par le Hezbollah le 7 octobre, le premier le même jour, le deuxième quatre jours plus tard. Dans les deux cas, le Hezbollah a forcé le personnel de la FINUL sous la menace des armes à livrer les véhicules et le matériel militaire qu'il avait trouvé sur le terrain. La FINUL a élevé des protestations à propos de ces incidents auprès des autorités libanaises.

11. Le Gouvernement libanais a décidé que l'armée ne serait pas déployée à la frontière avec Israël et n'y jouerait pas le rôle de garde-frontière, aussi longtemps qu'il n'y aurait pas de paix globale avec ce pays.

### **Activités des Nations Unies**

12. La FINUL a surveillé la région en organisant des patrouilles terrestres et aériennes et en établissant un réseau de postes d'observation. Elle s'est efforcée de faire cesser les violations en intervenant auprès de la partie intéressée, et n'a épargné aucun effort, en maintenant en permanence d'étroits contacts avec les deux parties, pour empêcher les frictions et limiter les incidents. Néanmoins la Force n'a pas été en mesure jusqu'à présent de persuader les autorités libanaises d'assumer pleinement leurs responsabilités le long de la Ligne bleue.

13. À la fin du mois de juillet et au début du mois d'août, la FINUL s'est redéployée au sud jusqu'à la Ligne bleue. Le redéploiement s'est effectué sans heurt, les autorités libanaises les aidant à obtenir les terres et les locaux nécessaires à leurs nouvelles positions. Dans le même temps, afin de libérer les effectifs nécessaires pour le redéploiement, la FINUL a abandonné une zone de l'arrière qu'elle a remise aux autorités libanaises. Pour réaliser des économies, la FINUL continue d'utiliser les installations plus importantes de la zone. Une carte indiquant le déploiement actuel de la FINUL est jointe au présent rapport.

14. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a continué de diriger les efforts menés par les organismes des Nations Unies, avec les autorités libanaises, pour exécuter un plan d'action visant à développer et à reconstruire la zone évacuée par Israël. Le PNUD a coopéré étroitement pour cela avec le Coordonnateur spécial des Nations Unies, Terje Roed-Larsen, qui a conduit l'effort déployé au niveau international avec l'Union européenne et la Banque mondiale. Une réunion de donateurs a été organisée le 27 juillet. M. Knutsson s'est associé à cet effort lorsqu'il a pris son poste à Beyrouth, à la mi-août. Les 27 et 28 septembre, le PNUD a organisé à Beyrouth une conférence d'organisations non gouvernementales, financée par le Gouvernement italien. Comme dans le passé, la FINUL a aidé la population civile, en mettant à profit les ressources mises à sa disposition par les gouvernements de pays fournissant des contingents.

15. Le déminage et l'enlèvement des engins non explosés posait de gros problèmes, en particulier dans le contexte du redéploiement. La FINUL a aussi participé aux activités de déminage humanitaire et mis sur pied un système de gestion de l'information concernant l'action antimines. À Tyr (Liban), une cellule régionale d'action antimines a été établie avec l'aide du Service de l'action antimines de l'ONU; elle a coopéré étroitement avec le bureau national libanais de déminage. Au cours de cette période, trois enfants ont été tués et huit personnes blessées par l'explosion de mines et de munitions.

## Observations

16. Au cours des trois derniers mois, il y a eu de nouveaux progrès dans le sens de la mise en oeuvre de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. À l'exception d'une attaque du Hezbollah, le 7 octobre, la

zone était relativement calme. Le déploiement tant de la FINUL que de la Force de sécurité libanaise conjointe s'est fait sans incident et le retour de l'administration libanaise est en cours. S'il reste beaucoup à accomplir pour que le niveau de l'ensemble des services publics assurés soit comparable à ce qu'il est dans le reste du pays, des progrès tangibles ont été réalisés dans ce sens.

17. La série d'étapes prévue dans la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité est claire et logique : les forces israéliennes doivent se retirer, il ne doit plus y avoir d'hostilités et l'autorité effective du Gouvernement libanais doit être rétablie. Ensuite, Israël et le Liban auront chacun la pleine responsabilité, conformément à leurs obligations internationales, d'éviter tous actes hostiles commis à partir de leur territoire contre celui de leur voisin. Il est pertinent de rappeler à cet égard que les deux gouvernements se sont engagés, en dépit de leurs appréhensions, à respecter la Ligne bleue établie par les Nations Unies aux fins de confirmer le retrait israélien, en application de la résolution 425 (1978).

18. J'estime que l'heure est venue de créer la situation envisagée dans cette résolution. Il faut pour cela avant tout que le Gouvernement libanais prenne effectivement le contrôle de toute la zone évacuée par Israël au printemps dernier et qu'il assume pleinement ses responsabilités internationales, y compris en mettant un terme aux dangereuses provocations qui ont continué à se produire sur la Ligne bleue. Sinon, le Liban risque de redevenir une zone de conflit, et pas nécessairement la seule.

19. J'ai eu l'occasion de parler de cela avec le Président et le Premier Ministre libanais au cours d'un récent voyage à Beyrouth. Nous avons aussi évoqué le besoin d'aide internationale qu'a le Liban pour régler des problèmes de longue date, en particulier pour réintégrer la zone encore récemment occupée. Je lance un appel aux donateurs pour qu'ils aident le Liban, en attendant que se tienne une conférence de donateurs au plein sens du terme, à faire face aux besoins urgents d'assistance et de relèvement économique qui se posent au sud.

20. Le présent rapport est rédigé à un moment de grande tension dans les relations arabo-israéliennes et alors que continuent à se produire des affrontements dans les territoires palestiniens occupés. Cela étant, j'ai jugé prudent de ne pas faire de suggestions pour re-

configurer la présence des Nations Unies au sud du Liban, comme cela est demandé au paragraphe 12 de la résolution 1310 (2000) du Conseil de sécurité. Avec l'accord du Conseil de sécurité, je me propose d'aborder ce sujet dans le rapport que je présenterai avant l'expiration du mandat de la FINUL.

